

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL*Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus*

ABONNEMENT

Six mois. 0 80

Un an. 1 50

*Pour l'Étranger le port en sus.***SOMMAIRE**

Convocations. — Permanence. — Confiance gouvernementale.

Partie Officielle. — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission du Bulletin. — Commission de Propagande. — Erratum.**Partie non Officielle.** — Protestation. — Les Militants et les grèves. — Appel à la solidarité. — Conseil National Ouvrier. — La lutte pour la Vie. — Rapport sur le 4^e Congrès des Bourses du Travail. — Grèves. — Mont-Thabor. — Les faits.**CONVOICATIONS**

COMITÉ GÉNÉRAL — Mardi 19 mars, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Les mardis 26 mars et 9 avril, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE — Mardi 2 avril, à 8 heures du soir.

COMMISSION DU BULLETIN — Tous les lundis, à 8 heures du soir (sauf le 18 mars).

COMMISSION DE PROPAGANDE — Tous les samedis, à 8 heures du soir.

PERMANENCE

DU 22 MARS AU 20 AVRIL

De 8 heures à 10 heures du soir.

22 Mars Desourme	6 Avril Garnavaux
23 — Apert	8 — Guérin, ébéniste
25 — Gougeon	9 — Guinet
26 — Guérin, boitier	10 — Hougard
27 — Hocnard	11 — Lamendé
28 — Huchet	12 — Louis
29 — Isambart	13 — Le Palmec
30 — Léléon	15 — Lesimple
1 ^{er} Avril Maillet	16 — Rochette
2 — Pouzelgues	17 — Desourme
3 — Rigneau	18 — Apert
4 — Letout	19 — Gougeon
5 — Béty	20 — Guérin, boitier

AVIS

Les camarades porteurs de billets de la tombola des mineurs du Bousquet d'Orb sont priés d'en adresser le montant dans le plus bref délai au secrétariat de la Bourse du Travail, afin de le faire parvenir aux intéressés.

6^e Congrès National Corporatif

Nous rappelons à toutes les organisations ouvrières que le Comptendu officiel du 6^{me} Congrès national est en vente au prix de 0 fr. 75 pris à la Bourse du Travail de Nantes ou dans les principales Bourses du Travail de France.

Il forme une belle brochure in-octavo Jésus contenant 126 pages de texte.

Ayant fait de grands frais pour l'impression de ce travail complet, nous comptons sur les militants pour la propagation et la vente de cette brochure.

Pour le recevoir franco par la poste, adresser 0 fr. 95 en timbres-poste, au Secrétariat de la Bourse du Travail de Nantes.

Le présent BULLETIN tiendra lieu de convocation pour le Comité Général de Mardi prochain 19 Mars.

CONFIANCE GOUVERNEMENTALE

Le Gouvernement s'occupe ces temps-ci des travailleurs employés au service de l'Etat; il n'est nullement question d'augmenter leur somme de bien-être. Non, et les camarades qui, pour cette fois, sont surtout l'objet des attentions de nos amis les dirigeants, ce sont les employés de chemins de fer. Nous ne doutons pas que la sollicitude gouvernementale ne s'étende plus tard sur tous les travailleurs des services publics, cela viendra certainement, mais on ne peut pas tout avoir.

A la suite de propositions favorablement accueillies par le Sénat, un édifiant projet de loi a été soumis à l'appréciation des Chambres par Messieurs du ministère.

Aux termes de ce projet de loi, les travailleurs de la voie ferrée n'auront plus le droit de se mettre en grève et, par conséquent, de défendre par cette arme amère leur existence passablement compromise entre les mains des palpeurs anonymes chers à M. Raynal.

Dans votre gros bon sens, vous croirez peut-être que le Gouvernement, s'apercevant des suites fâcheuses qu'occasionnent aux ouvriers ces luttes terribles contre le Veau d'Or, prenait sur lui d'assurer le confort à la famille des travailleurs en question. Mon Dieu, non, on a oublié de faire un amendement en ce sens. A notre avis, la question ne doit pas résider dans ce léger détail.

Vous savez, il y a eu des histoires au sujet de certaines conventions soi-disant malhonnêtes; des millions, qui devaient être empochés bénévolement, vont subir examen; alors, pour obvier à ces petits ennuis, il convient peut-être de sauvegarder les pauvres compagnies contre les exigences d'un personnel remuant.

Maintenant, il peut se faire que cela ne soit pas cela, car, en résumé, ce n'est pas le motif évoqué, et loin de nous le triste courage de vouloir calomnier ces braves gens de ministres.

Les raisons fournies sont celles-ci, et elles ne manquent ni de valeur ni de logique :

En cas de guerre, voyez-vous, les ouvriers des chemins de fer se mettre en grève, voire même les ouvriers des arsenaux. Ces ouvriers, ça n'a pas d'honneur ; si nous n'étions pas là, ce serait du propre. Heureusement que nous y sommes, pour leur apprendre le chemin de la vertu, leur élever le cœur, leur faire voir ce qu'est la morale ; car, avec toute cette populace, on a beau donner l'exemple de l'intégrité, leur crier sans cesse les sublimes mots de Patrie, de Dévouement, Gloire Nationale, Drapeau, Grands Principes, etc., il faut s'attendre à tout.

Parmi cette masse de gens aux mains salies par les outils, il en est qui, de retour en guenilles du Panama, se sont embauchés aux Chemins de fer du Sud ; ça ne possède même pas le premier sou nécessaire à l'achat d'une croix de la Légion d'honneur, de la racaille, quoi !

Eh bien, cette plèbe qui ne comprend rien, qui créa les Bagaudes, les Jacques, autant de sans-culottes dont l'instinct de tapage et de trouble-fête les fit maintes et maintes fois se lancer dans des émeutes et des révolutions dont ils n'avaient aucun avantage personnel à tirer, eh bien, toute cette vile classe peut parfaitement se croiser les bras, sachez-vous, le jour où la patrie en danger appellerait tous ses enfants pour la défendre.

Ses enfants ; évidemment, nous sommes là, nous, les bourgeois capitalistes, les beaux, mais nous ne suffisons pas. Bazaine n'était pas employé de chemin de fer, il est vrai, mais cela ne prouve rien, à plus forte raison s'il l'eût été.

Ces employés de chemins de fer, ces ouvriers ne sont peut-être pas tous des traîtres ; c'est vrai, il y en a d'excellents qui ne se plaignent jamais, mais règle générale ça ne vaut pas cher et nous ne savons pas trop, nous, le *nec plus ultra* des échantillons de la généreuse Bourgeoisie, si nous pouvons compter sur eux pour défendre la patrie.

Voilà, citoyen, le véritable motif évoqué par le syndicat des ministres pour justifier la suppression du droit de grève aux employés de chemins de fer.

Avouons que ces camarades-là ont le souci des intérêts nationaux et une idée élevée de la France et de ses habitants.

Malgré soi, la pensée se reporte sur un charmant Monsieur qui répond au nom pastoral d'Yves Guyot qui disait un jour que la Bourse du Travail de Paris était un repaire de coquins ; opinion précieuse provenant de la part de ce Monsieur.

Il serait en effet très désastreux si les ouvriers, conformément, paraît-il, à une vieille habitude, allaient fuir devant des envahisseurs et se mettre à plat ventre devant un potentat ou un sabreur étranger qui viendraient fouler aux pieds la moisson émancipatrice en germe chez nous.

Le service des chemins de fer sera le rouage le plus important pour le salut en cas de guerre et une idée nous vient à nous qui faisons partie de la vile classe des travailleurs et qui sommes dans notre élément parmi les coquins qui font leur repaire des Bourses du Travail :

Se préoccupe-t-on du patriotisme des

Ephrussi, des Rothschild, des Pereire et autres propriétaires du chemin de fer.

Peut-être sont-ils légèrement cosmopolites et si les travailleurs ont l'ignominie de se sentir frères en songeant à leurs douleurs communes d'un côté et de l'autre de la frontière, peut-être ces râfleurs-là venus d'on ne sait où, à force de boire à la même coupe la sueur internationale se sentent-ils frères également.

Si cela était, ils pourraient traiter bien des questions en famille.

Mais chut!... Ils prendraient les intérêts de la France, ce sont de braves gens.

Messieurs les ministres aussi.

A. LE BIBOUL.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 19 février 1895

Président : David.

Assesseurs : Loap ; Ollivier, des frappeurs.

Sont présents : Ulliac, Régnault, Joreau, Béty, Rochette, Maillet, Lesimple, Rueland, Lucas, Deschamps, David, Loap, Guérin des boitiers, Colombe, Braud, Ollivier, Apert, Malleville, Guérin des ébénistes, Tulève, Letout, Enters, Le Tessier, Rambaud, Gaulay, Le Biboul, Lagarde, Bruneau, Le Palmec, Portais, Dudot, Le Texier, Guillemodeau, Minier, Blin.

Excusés : Harel, Joyaux, Pouzelgues, Dilot, Prunier, Neau, Nias, Bidet, Lecron, Cadieu, Louis, Ribrac, Gautier, Hougmard, Templé, Merveilleux, Garnavaux, Lamandé, Vallée des sculpteurs, Pesenot, Trochard, L'Echappé.

Le citoyen Portais est nommé secrétaire adjoint en remplacement du citoyen Lamandé démissionnaire pour raison de santé.

Tulève, démissionnaire de la Commission exécutive est remplacé par le citoyen Letout, des mouleurs.

Malleville et Dudot sont réélus membres de la Commission de contrôle.

Lecture est faite d'une lettre du Conseil National ouvrier, demandant au Comité général de bien vouloir les autoriser à se servir du *Bulletin*, pour leurs communications et procès-verbaux officiels.

Le citoyen Le Palmec proteste contre la décision prise par le Conseil, qui tend à prendre exclusivement pour lui le *Bulletin de la Bourse* et en faire leur journal ; de ce fait, le Conseil National étant appelé à avoir beaucoup de correspondances, il ne restera bientôt plus de place pour les compte-rendus officiels et autres de la Bourse.

Le Biboul dit que Le Palmec se trompe sur le but visé par le Conseil en choisissant le *Bulletin de la Bourse*.

Le Conseil National, nommé par le Congrès, ayant une mission considérable à remplir, il est utile que toute la classe ouvrière se rende compte des travaux exécutés par lui ; on ne pouvait donc mieux faire en choisissant le *Bulletin*, il assure également le Comité général que leur intention

n'est pas non plus de remplir les colonnes du journal de leurs compte-rendus.

Colombe et Tulève parlent dans le même sens.

Maillet maintient également la demande qui, dit-il, n'est que pour un an, le Conseil n'ayant son siège à Nantes que jusqu'au prochain congrès.

Portais approuve Le Palmec dans sa protestation et dit qu'il y a contradiction entre la demande du Conseil et le procès-verbal de leur dernière séance ; dans ce procès-verbal, il est dit :

« Le Conseil National ouvrier choisit le *Bulletin de la Bourse* comme organe officiel. »

Si nous votions dans ce sens, la Commission du *Bulletin* ne pourrait, comme vient de le dire quelques camarades, user de ses droits pour empêcher dans les colonnes du journal la trop grande quantité de documents étrangers à la Bourse, si ces documents venaient du Conseil National, puisque le Comité général aurait reconnu le *Bulletin* comme leur organe officiel.

Le Biboul dit que le procès-verbal rédigé par lui n'est pas en cause et que c'est sur la demande seulement qu'il invite le Comité général à statuer.

La demande du Conseil, mise aux voix, est adoptée.

Malleville est désigné comme candidat à présenter au Comité d'organisation de la grève générale pour le représenter au sein du Conseil National ouvrier, en remplacement du citoyen Blanchard, parti de Nantes.

Tulève lit le rapport financier de la Bourse, qui est accepté.

Lecture d'une lettre du secrétaire des menuisiers invitant tous les camarades à une réunion faite à la Bourse par le citoyen Vila.

Pétition du camarade Lemaitre. Le Comité général décide d'appuyer cette pétition, se rapportant au procès intenté par Lemaitre (procès qui est en cours depuis quatre ans).

Malleville invite les délégués au Comité général à venir en plus grand nombre aux séances.

Après quelques observations d'autres délégués, la séance est levée à 10 h. 1/4.

Le secrétaire adjoint : F. PORTAIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Réunion du Jeudi 28 Février 1895

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence du citoyen Guérin, des ébénistes.

Sont présents : Béty, Guérin, Le Palmec, Lesimple, Rochette, Desourme, Apert, Gougeon, Guérin, des boitiers, Isambart, Letout.

Excusés : Garnavaux, Lamandé, Maillet, Pouzelgues.

Absents : Guinet, Hougmard, Louis, Hocmard, Huchet, Leléon, Rigneau.

Le secrétaire général demande à ce que l'on procède à la nomination d'un secrétaire-adjoint, car le citoyen Portais, qui a

été nommé à la réunion du Comité général, ne fait pas partie de la Commission exécutive. Sur le cas qui se produit, le règlement est muet.

Plusieurs noms sont mis en avant, mais les membres refusent.

Il est décidé que le secrétaire général fera le procès-verbal.

Correspondances. — Lettre de Maillet, s'excusant et demandant que l'on écrive au Maire pour lui rappeler la demande qui lui a été adressée le 4 février et à laquelle aucune réponse n'a été faite. (Adopté à l'unanimité).

Lettre des Fournitures Militaires désignant leurs délégués au Comité général.

Circulaire de la Fédération nationale du Bâtiment, concernant la tenue de son 4^e Congrès à Angers. (Renvoyé à la commission du *Bulletin*.)

Appels des ferblantiers-couvreurs de Lyon et des ouvriers des tabacs de Dijon, actuellement en grève.

Une discussion s'engage entre les citoyens Rochette, Tulève, Guérin, Gougeon, Le Palmec et Letout, au sujet des nombreuses grèves qui existent journallement et portent un grave préjudice à la vitalité des syndicats.

Il est décidé d'envoyer aux ouvriers des tabacs de Dijon une somme de cinq francs qui est disponible.

La question de la Caisse de Grèves est soulevée par les citoyens Béty, Rochette, Lesimple et Tulève, qui voudraient voir la cotisation des Syndicats portée de 50 à 60 centimes, et dont les 10 centimes d'augmentation serviraient à l'alimenter. Aucune décision n'est prise.

Lettre de la Bibliothèque socialiste demandant à ce qu'on lui fasse le service du Bulletin. (Adopté.)

Don du citoyen Hamon à la Bibliothèque de son dernier livre intitulé :

Don du citoyen Denecké de plusieurs rapports et autres documents.

Lettre de l'Union des ouvriers en tôle, annonçant leur grève et priant d'en avertir les camarades de Nantes. Le secrétaire général devra faire le nécessaire.

Isambart demande à ce qu'un livre soit placé à la conciergerie où seraient inscrites toutes les lettres adressées aux Syndicats, afin d'éviter tous les reproches qui souvent sont adressés aux employés et presque toujours à tort.

Colombe appuie la proposition, qui est adoptée.

Tulève annonce que n'ayant rien à mettre à l'ordre du jour du Comité de vigilance, il n'y aura pas de convocation le 5 mars.

Après un échange de vues au sujet des délégués qui sont toujours absents des réunions, la séance est levée à 10 heures.

Réunion du 12 mars 1895

Président : Hougmard.

Sont présents : Béty, Hougmard, Louis, Le Palmec, Rochette, Apert, Gougeon, Isambart, Rigneau, Letout, Lesimple, Hocnard, Huchel, Desourme, Leléon.

Absents : Lamendé, Guérin, des boitiers; Guinet.

Excusés : Garnavaux, Maillet, Pouzelgues.

Commission de contrôle. — Présent: Malville.

Correspondance. — Lettres des syndicats des ouvriers en voitures, des granitiers et des serruriers, changeant leurs délégués au Comité général.

Lettre et réponse à Dijon, accusant réception de la somme de 5 francs pour les grévistes des tabacs.

Lettre au Maire concernant la demande d'installation du téléphone.

Lettre des boulangers, donnant leur démission de la Bourse, en raison qu'ils n'ont pas été compris dans la répartition des bons de secours. Réponse du secrétaire général, qui est approuvée à l'unanimité.

Lettre d'Oran annonçant la création d'une Bourse du travail et demandant divers renseignements. Réponse du secrétaire général.

Renseignements sur le mouvement existant actuellement parmi les déchargeurs de charbon du Blanzv-Ouest.

Questionnaire du ministère du commerce.

Lettre de la Chambre syndicale des ferblantiers-boitiers de Paris, donnant connaissance de leur grève, qui dure depuis le 1^{er} février.

Il est décidé que copie de cette lettre sera envoyée à tous les syndicats adhérents à la Bourse, et insérée au Bulletin.

Lettre de la Bourse de Tours annonçant la revendication des ouvriers de la maison Delahaye, constructeur, qui réclament la pays tous les quinze jours.

Listes de souscription des ferblantiers-zingueurs de Lyon.

Plusieurs camarades demandent si la souscription Blanchard a été couverte. Le trésorier dit qu'un quart est rentré à peu près.

Au nom de la sous-commission nommée pour le Congrès de Nîmes, le citoyen Isambart donne lecture de son rapport concluant à l'envoi d'un délégué.

Le Palmec dit que ce rapport a besoin d'être étudié sérieusement, et proteste contre Paris, qui veut tout accaparer. Isambart lui répond que cette question a été étudiée très sérieusement. Tulève ne vout pas non plus que le siège du Comité fédéral reste à Paris. Il croit qu'il aurait plus de valeur étant en province.

Le Palmec, Colombe, Hocnard donnent diverses explications.

Malville, au nom de la Commission de contrôle, trouve que l'on fait trop de Congrès, et que l'on fatigue les syndicats. On devrait, dit-il, chercher à mettre les résolutions en application avant d'en organiser d'autres.

Il est décidé que le rapport sera imprimé au « Bulletin officiel ».

Malville demande à ce que l'on porte devant le Comité général l'absence continue des membres de la Commission de contrôle.

Après une discussion sur les attributions des diverses commissions, la séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire général, D. COLOMBE.

COMMISSION DU BULLETIN

Séance du 4 mars

Présents, Portais, Tulève, Le Biboul.
Excusé, Maillet.

L'absence du secrétaire, et par suite le manque de documents rendant impossible une séance complète, après adoption de différents procès-verbaux, la séance est remise extraordinairement au vendredi 8.

Séance du 8 mars

Présents, Portais, Tulève, Le Biboul.
Excusé, Maillet.

Adoption d'articles sur Trignac et sur la question des Chemins de fer, ainsi que de différents documents.

Le secrétaire adjoint, LE BIBOUL.

COMMISSION DE PROPAGANDE

Séance du 2 Mars 1895

Présents : Malville, Colombe, Le Biboul.

Lecture d'une réponse des tonneliers avisant la Commission de leur adhésion prochaine à la Bourse du Travail.

Relativement aux tailleurs d'habits, différentes correspondances des syndicats, des tailleurs de Saint-Etienne et de Bordeaux sont étudiées; après examen du dossier de cette corporation, il est décidé de provoquer une réunion le vendredi 15 mars.

Des circulaires seront distribuées à ce sujet.

Le Secrétaire,

A. LE BIBOUL.

SOUS-COMMISSION DES FINANCES

Séance du 9 Mars 1895

Présents : Rigneau, Louis.

Excusé : Guérin.

Après vérification des comptes du trésorier, la commission adopte la gestion financière de février et la tenue de la comptabilité.

Elle adopte également les frais faits par le secrétaire général pour recevoir le citoyen Larcher, sauf ratification de la Commission du contrôle.

Les Membres présents :

A. LOUIS, G. RIGNEAU.

ERRATUM

Dans le *Rapport financier de la Bourse du Travail* publié le mois dernier, quelques erreurs de composition se sont glissées dans les chiffres. Nous tenons à les rectifier aujourd'hui.

Au débit du chapitre des *syndicats*, il faut lire 2,277 fr. 45 au lieu de 2,777 fr. 45.

Plus loin, à l'*Inventaire*, les *Imprimés* 60 fr. 85 au lieu de 60 fr. 75, et l'*Imprimé* 166 fr. 50 au lieu de 116 fr. 50.

Ces rectifications ne changent absolument rien aux totaux.

PARTIE NON OFFICIELLE

PROTESTATION

Nous recevons communication du document suivant :

Le Comité de la section syndicale des Chemins de fer à Nantes, dans sa séance du 7 mars 1895, sur la proposition du citoyen Maillet, secrétaire, adresse aux camarades des Chemins de fer de France et des Colonies, pour qu'elle soit prise en considération par les représentants et pouvoirs publics, la protestation suivante :

« 1° Considérant que la proposition Cordelet, loi qui aurait pour but d'interdire aux ouvriers et employés des Chemins de fer de se coaliser contre les exploités par une grève, a été déposée sur le bureau de la Chambre, comme nous montrant à la nation antipatriotes, étant capables de nuire à la défense du pays ;

« 2° Considérant que cette loi a pour but de donner aux compagnies le moyen de résister contre nos justes revendications, sachant que nous n'aurions plus les moyens de défense donnés aux travailleurs français par une loi républicaine. Les promoteurs de cette loi, s'inspirant de la sauvegarde de leurs intérêts personnels avant ceux de la nation, ont pensé anéantir notre corporation par ce moyen chauvin, dont la postérité leur laisse les responsabilités ;

« 3° Considérant que la loi de 1884 sur les syndicats donne aux travailleurs de tous métiers le droit de faire grève, au cas où les capitalistes sans vergognes qui possèdent, par notre sueur et nos misères endurées depuis un siècle, les richesses qu'ils gaspillent au détriment de leurs collaborateurs naturels qui sont les prolétaires ;

« Protestent et font appel à la nation par les représentants soucieux de ce titre, contre cette loi d'exception qui, si elle est votée, pourra amener un jour des conséquences terribles et dont les auteurs auront à rendre compte au pays ;

« Déclarent que les ouvriers et employés des Chemins de fer français sont patriotes avant tout, et que si le Gouvernement a une phalange sur laquelle il puisse compter le cas échéant, c'est sur eux et non sur les promoteurs de cette loi qui, lorsqu'aura sonné l'heure du combat, seront à se chauffer dans leurs salons, où à faire la chasse dans leurs forêts ou à se rouler dans la fange rougie par le sang de leurs victimes ;

« Déclarent que dans le personnel des Chemins de fer, on ne voit pas des traîtres comme Dreyfus, que dans les cosmopolites qui, par tous les moyens à leur disposition, empêchent les représentants honnêtes et laborieux de faire et voter des lois sociales, ne demandant que troubles et guerres pour mieux anéantir cette noble France, que nous voulons forte et glorieuse par le travail et la paix, et non par des coups d'Etat, qui ne font bénéficier que les ennemis de la société ;

« Déclarent que les travailleurs des chemins de fer sans exception, sont toujours prêts à faire leur devoir ; mais qu'ils entendent conserver leurs droits donnés par les lois républicaines, et conserver intégral leurs droits de citoyens qui donnent aux prolétaires les moyens de se déclarer possesseurs des droits de l'homme que nos aïeux de la Révolution ont acquis avec leur sang ;

« Déclarent qu'il n'y a que les hommes nés dans l'opulence et n'ayant jamais souffert, qui sont capables de proposer et faire accepter des lois, dont dès maintenant la nation les rend responsables, et sont incapables d'élaborer et faire des lois pouvant améliorer les misères et les plaies de la société actuelle, qu'ils ont pourrie par leur incurie ;

Déclarent être prêts à dénoncer tout traître qui, au moment suprême, chercherait à entraver la défense nationale, et prient les députés patriotes de ne pas voter cette loi qui fera le jeu des cosmopolites ;

Font appel au Président de la République, premier magistrat de France, qui sait bien que les traîtres ne sont pas chez les prolétaires français. »

Nantes, le 7 mars 1895.

LE COMITÉ.

Pour le Comité et par ordre :

Le Secrétaire,

MAILLET.

LES MILITANTS ET LES GRÈVES

On a souvent dit que certains militants se faisaient un devoir de fomenter les grèves. Ce qui vient de se passer à Trignac va donner la preuve du contraire et nos exploités vont encore être pris en flagrant délit de mauvaise foi.

Le nouveau directeur des Forges et Acieries de Trignac ayant fait l'application dans l'usine d'un nouveau procédé de fabrication : une diminution de 10 % fut imposée au personnel ; cette diminution non-seulement portait sur la main-d'œuvre, mais aussi sur la réduction du personnel.

Le Syndicat, ému d'une pareille décision après plusieurs délibérations, déclare se solidariser encore une fois et cesser tout travail pour permettre aux lamineurs de pouvoir lutter contre cette nouvelle prétention de la Direction.

Un appel du Syndicat, envoyé à Nantes et à Saint-Nazaire, fut entendu ; deux délégués se rendirent à Trignac pour examiner la situation. Après les explications fournies par les camarades de l'usine, la conviction fut qu'une grève n'avait pas sa raison d'être et que l'on pouvait concilier ; entre temps, la Fédération nationale métallurgique délibérant sur la demande d'envoi d'un délégué, mandate le citoyen Remy Larcher, militant ardent et convaincu, bien connu de la vaillante population de notre région. Car, c'est à ses conseils qu'on doit le mouvement Syndical nantais, la création des Bourses du Travail de Nantes et de St-Nazaire, sans oublier l'important

Syndicat des Tabacs dû à son infatigable énergie.

Celui-ci, après les renseignements intéressants la question, fit une conférence devant plus de 400 auditeurs ; là, il n'eut pas de peine à démontrer qu'une grève pouvait avoir sa raison d'être, mais qu'aussi la conciliation pouvait se faire devant l'abnégation qu'il avait constatée de la part des ouvriers du *moyen mille*, préférant une diminution qui n'atteint pas la garantie de la journée à une cessation de travail pour une partie du personnel du train.

Et pour bien faire comprendre le rôle ardu du délégué de la Fédération et l'esprit de solidarité des ouvriers de la forge, quelques explications sont nécessaires.

Le fer, avant d'être livré à l'industrie, subit une manutention plus ou moins longue ; la dernière, celle qui nous occupe en ce moment, s'appelle laminage et se divise en quatre catégories : le fer marchand, le gros mille, le moyen mille et le petit mille. On entend par cette dénomination, les fers pesant plus ou moins lourds et nécessitant une plus grande manutention pour une même unité de poids. Pour le moyen mille, où la diminution a été imposée, voici en quoi elle consiste : on coupe les lopins un peu plus longs et les laminoirs tournent à une plus grande vitesse, la barre de fer devient plus longue et pèse davantage sans augmenter son temps de fabrication, d'où diminution de salaire pour les hommes de l'équipe et réduction du personnel. Pour donner une idée palpable de la dureté de ce travail, les gamins qui tirent et rattrapent les barres qui sortent des cylindres font en moyenne de 30 à 40 kilomètres par 12 heures de travail. Une homme ne pourrait pas tenir plus d'un mois.

Malgré tout, les camarades se sont rendus aux arguments du citoyen Larcher et continuent le travail, consentant, un sacrifice sur leur salaire, à la mise à pied d'un certain nombre d'entre eux.

Voici l'ordre du jour voté à l'unanimité à la réunion du 24 février.

Les membres du syndicat au citoyen Larcher, de la Fédération métallurgique :

Nous, membres du syndicat, après la discussion entre nous, nous acceptons ce qui suit :

L'équipe du train restera ce qu'elle était précédemment, c'est-à-dire avec le personnel complet, tout en subissant une diminution de 10 %, diminution qui n'atteint pas notre journée garantie.

Quant au train, c'est-à-dire le personnel qui y travaille, il subit une diminution de 5 % parce que ces ouvriers sont obligés de perdre un jour par an.

Tous, nous avons décidé et consenti, avec le mandat de tous les camarades, que l'on préférerait subir la diminution et que tout le monde travaille.

Signé : le secrétaire, Fournel.

Tous les citoyens de Trignac remercient le citoyen Larcher pour la bonne parole qu'il a apportée auprès des ouvriers de Trignac et remercient la Fédération.

Eh bien, après cet ordre du jour, que reste-t-il des dires et des allégations de nos bourgeois ? Où sont les fauteurs de grèves ? du côté des militants, de ceux qui,

toujours en butte aux calomnies de la classe patronale et capitaliste, de ces mêmes militants chassés des ateliers et traqués partout par les patrons sans vergogne ? Non ! Est-ce du côté des ouvriers adhérents aux syndicats ? Pas davantage, puisqu'ils préfèrent subir la diminution plutôt que de cesser le travail.

Les fauteurs de grèves, ce sont les exploités de la grande industrie, qui, lorsqu'ils ont trouvé un moyen de production plus rapide, ne se contentent pas du bénéfice que leur rapportera ce surcroît de production, mais encore réduisent le prix de la main-d'œuvre et le personnel, tout en se rendant parfaitement compte (car ils savent compter, nos patrons, et il n'y a pas de petit bénéfice pour eux), que si la machine produit davantage, la peine du personnel qui la sert sera plus grande.

A quand le jour où le progrès du machinisme, cessant d'être un moyen d'exploitation contre les travailleurs, servira à l'augmentation de son bien-être ?

M. TULÈVE.

APPEL A LA SOLIDARITÉ

Chambre Syndicale des Ferblantiers-Zingueurs de Lyon

Dans son assemblée générale du 20 février 1895, la corporation a décidé de se mettre en grève le jeudi 20 courant, si MM. les patrons persistaient dans leur refus de faire droit aux desiderata de la corporation dont le résumé ci-dessous vous prie d'apprécier la justice.

1° La journée de travail maximum sera de 9 heures. Toute heure faite en plus sera considérée comme heure supplémentaire et payée à raison de 50 p. 0/0 en plus.

2° Le prix de la journée de 9 heures est fixé à 6 fr. 50.

3° Tout déplacement et travail des dimanches et fêtes, désigné dans le tarif, sera payé conformément audit tarif.

Messieurs les patrons s'étant montrés rebelles à toutes les demandes ci-dessus, la corporation fait un pressant appel à toutes les branches similaires des diverses villes de France afin qu'elles nous apportent leur appui tant *moral* que *pécunier*, double appui qui est nécessaire au triomphe de nos revendications.

Nous engageons également toutes les Chambres syndicales de la corporation, après notre victoire, à nous suivre dans la voie que nous traçons, relativement à la journée de 9 heures, et, dans ce cas, à notre tour, nous les y aiderons dans la plus large mesure qui nous sera possible.

Haut les cœurs, camarades !

Ce n'est que par la Solidarité ouvrière que nous obtiendrons notre émancipation, qui ne peut être que l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes.

Vive la Solidarité ouvrière !

Vive la Sociale !

LA COMMISSION EXÉCUTIVE.

SOUSCRIPTION EN LEUR FAVEUR

Travailleurs ! Il appartient à tous ceux qui pensent que les ouvriers ont le droit de vivre en travaillant, de leur porter secours. Retirons quelques gros sous de nos faibles bourses pour les envoyer à ces ouvriers qui soutiennent leurs droits.

Adresser les listes de souscription à la Commission, Bourse du Travail, 39, cours Morand, Lyon.

CONSEIL NATIONAL OUVRIER

Séance du 14 Février 1895

Présents : Fédération des Bourses du Travail, Chemins de Fer, Bâtiment, Métallurgie.

La correspondance du secrétaire est adoptée.

Lecture de lettres émanant :

De la Fédération du Livre, s'abstenant au sujet du Conseil national; répondre en rappelant à cette Fédération les décisions du Congrès.

Du citoyen Raymond (Bourse du Travail de Dijon), avisant le Conseil national de la grève des tabacs dans cette ville. En communiquer aux tabacs de Nantes et en profiter pour inviter cette organisation à nommer son délégué au Conseil national.

Des Employés de Commerce de Nantes.

Le délégué des Bourses du Travail propose que le Conseil lance un appel à la solidarité au sujet de la grève de Roanne (adopté).

Il est décidé de prier la Bourse du Travail de Nantes de bien vouloir proposer au Comité de la Grève générale un candidat pour remplacer le citoyen Blanchard au Conseil, ce dernier ayant quitté Nantes définitivement.

Chaque délégué s'engage à consulter sa Fédération pour l'élaboration du règlement intérieur du Conseil national.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

A. LE BIBOUL.

Rapport sur le 4^{me} Congrès des Bourses du Travail.

Après Saint-Etienne, Toulouse et Lyon, les Bourses du Travail sont appelées à se réunir pour la quatrième fois cette année à Nîmes et le Congrès tiendra ses assises les 9, 10, 11 et 12 juin prochain.

Tout d'abord, nous commencerons par féliciter la Fédération des Bourses du Travail de l'activité qu'elle a déployée depuis sa fondation et des mesures prises pour l'application des résolutions votées par les précédents Congrès.

La question principale qui doit nous intéresser ici est celle de la création d'un organe officiel qui puisse servir de trait-d'union entre toutes les Bourses du Travail, et relater toutes les questions intéressant le monde ouvrier au point de vue économique. Cette création est d'une importance capitale, car si quelques Bourses possèdent un *Bulletin Officiel*, beaucoup d'autres ne

peuvent en faire autant, et encore celles qui en sont dotées n'y réussissent qu'au prix des plus grands sacrifices. Nous en avons la preuve à Nantes où l'année dernière notre *Bulletin* nous a coûté la modeste somme de 1,046 fr. 95.

Dans la première circulaire lancée par la Fédération, la question suivante est posée aux Bourses du Travail :

« Y a-t-il lieu de modifier l'art. 5 ? »

Voici le texte de l'article sus-désigné :

ART. 5. — Pour l'exécution des décisions de la Fédération des Bourses du Travail et l'entente avec les délégués au Secrétariat national du Travail, immédiatement après la réunion du Congrès annuel, les Bourses du Travail désigneront chacune un membre, afin de constituer le Comité fédéral qui siègera dans la même ville que le Secrétariat national du Travail.

Votre Commission pense qu'il y a peut-être lieu de réviser le texte de cet article, mais que le siège de la Fédération nationale doit rester à Paris. En voici les raisons :

Il existe actuellement en France une quarantaine de Bourses du Travail, qui doivent être représentées au sein du Comité fédéral par 40 membres dévoués et désintéressés. C'est déjà 40 militants qu'il faut nécessairement avoir sous la main. Admettons maintenant que dans la même ville siège le Conseil national ouvrier qui englobe toutes les Fédérations de métiers, le Conseil national de la Fédération du bâtiment, celui de la métallurgie, etc., peut-on croire que dans certaines villes de province on trouvera les éléments nécessaires à ces organisations ? Peut-être que cela est possible, mais il est permis d'en douter.

D'un autre côté, par ses attributions, le Comité fédéral est appelé à être en rapports continus avec les pouvoirs publics. S'il siège à Nîmes par exemple, ne croyez-vous pas que ne pouvant agir que par correspondance, les frais de déplacement étant trop onéreux, ceci ne porte un préjudice grave aux intérêts qu'il a charge de défendre. Evidemment oui.

C'est pourquoi nous pensons qu'il y a utilité à ce que le Comité fédéral ait son siège à Paris.

Une question importante doit être étudiée également avec soin, c'est celle de la *reconnaissance d'utilité publique*. Tout en nous en tenant à l'esprit de la lettre adressée le 15 février dernier, à notre délégué au Comité fédéral, nous ne pouvons pas, ne pas nous apercevoir qu'une réaction cherche à porter atteinte à nos institutions, sous l'inspiration d'hommes du genre Yves Guyot ; il se forge des lois pour nous disputer les quelques libertés conquises au prix de tant d'efforts. Est-ce bien le moment de nous plonger tête baissée dans l'ornière qui est devant nous ? Nous pensons qu'il serait prudent d'attendre jusqu'au mois de juin, et le Congrès réuni pourrait juger avec entière connaissance de cause.

Ce que nous désirerions voir figurer à l'ordre du jour est la question des *bureaux de placement*. Loin de nous, l'idée de faire là dessus des dissertations à perte de vue ; la question est tranchée, tout le monde est d'accord pour reconnaître l'exploitation honteuse de ces officines louches où s'étalent le

vol et la prostitution ; ce qu'il faut aujourd'hui, c'est arriver par tous les moyens à leur suppression et les remplacer par le placement gratuit établi par les Bourses du Travail.

Une autre question, non moins importante est celle de la Prud'homme. Il est vrai qu'elle est plutôt du ressort du Congrès national de tous les Syndicats que de celui des Bourses du Travail, néanmoins nous pensons qu'il y a utilité à ce que le Congrès de Nîmes vienne apporter son appui pour tâcher d'obtenir le vote intégral du projet Lockroy, qui depuis si longtemps dort dans les cartons du Ministère.

A la Commission d'organisation et au Comité fédéral appartient le devoir de centraliser toutes ces observations et d'établir son ordre du jour. Nous sommes certains d'avance qu'elle sera à la hauteur de sa tâche.

Une question se pose maintenant. Votre Commission a été unanime à reconnaître la nécessité pour la Bourse du Travail de Nantes, d'être représentée à ces assises du travail, mais aussi de faire les réflexions suivantes :

Cette année le Congrès des Bourses se tient à Nîmes, celui du Bâtiment à Angers, celui de la Métallurgie et le grand Congrès national à Limoges. Cette dispersion des Congrès porte une grave préjudice à leur constitution. Il serait nécessaire que tous ces Congrès se tiennent chaque année à la même époque et dans la même ville. De cette façon, les frais étant moins considérables, un plus grand nombre d'organisations pourraient répondre à l'appel et y être représentées directement.

Quelles sont les dépenses nécessitées pour l'envoi d'un délégué et comment trouver la somme nécessaire ?

Le Congrès ouvrant le dimanche 9 juin, le délégué devra partir le vendredi 7. Repartant de Nîmes le vendredi 13, il sera de retour à Nantes le samedi 14. C'est donc 10 jours de voyage, qui au prix de 10 francs par jour font 100 francs. Le voyage en chemin de fer est également de 100 francs ou à peu près. Si l'on considère que le délégué perdra 8 journées de travail, en mettant son gain au prix de 6 francs par jour, c'est donc 48 francs, ce qui fait un total de 250 francs en chiffres ronds.

Pour parfaire cette somme, moitié serait prise au budget de la Bourse du Travail, soit 125 francs au chapitre des Jetons de présence, le reste serait couvert par un appoint que l'on demanderait aux syndicats. On demanderait par exemple 3 francs aux syndicats de moins de 30 membres et 5 francs à ceux dont le nombre est supérieur.

Les fonds devront être rentrés pour la réunion du Comité général du 21 mai où serait désigné à cette réunion le délégué chargé de représenter la Bourse du Travail au Congrès de Nîmes.

Si vous acceptez les propositions de votre Commission, le présent rapport sera imprimé dans le prochain *Bulletin Officiel* et une circulaire adressée immédiatement à tous les syndicats adhérents, pour les avertir de la décision prise et porter à leur connaissance le montant de la quote-part qu'ils se feront un devoir d'apporter.

L'ordre du jour définitif du Congrès devra également être discuté dans la réunion du Comité général du 21 mai.

Nantes, le 12 mars 1895.

Les Membres de la Commission,
F. ISAMBERT, F. HOCMARD, GOUGEON.

LA LUTTE POUR LA VIE

et le Pouvoir Patronal

Quand on jette un regard sur le temps écoulé et qu'on envisage l'avenir, il est triste de voir à notre époque un état de choses qu'il serait injuste de laisser s'aggraver. Nous voulons parler de l'empiétement de certains dirigeants de corps de métier.

Actuellement que voyons-nous, si ce n'est la discorde sur le point de régner parmi les professions les plus en vue. Nous voulons parler spécialement des ouvriers du bâtiment et du pouvoir patronal. Cet antagonisme entre professions n'est pas fait pour nous réjouir, tant s'en faut. Ce n'est pas ainsi que l'on s'acheminera vers le progrès.

N'est-il pas profondément regrettable de voir des métiers absorber d'autres industries similaires, en ce sens que des travailleurs au lieu de rester dans la tâche que leur métier leur incombe, prennent le travail d'autres professions. Ce siècle a déjà trop fait de victimes ; en simplifiant le travail il a voulu l'élimination du travailleur.

C'est ainsi que pour certains travaux commandés, on favorisera l'une au détriment de l'autre de ces corporations, au besoin le couvreur absorbera sur le ferblantier le travail pour le posage des dalles, le charpentier sur le menuisier pour les travaux qui lui incombent, le menuisier sur le serrurier, le serrurier sur le fumiste, le plâtrier sur le maçon, quelquefois inversement, etc. Dans aucun cas, les réparations aux immeubles ne devraient être faites par des individualités étrangères à la profession.

Pourquoi ne pas se renfermer dans sa partie. Tout cela se fait bien entendu par la rapacité de divers employeurs, et l'employé est forcé de subir ces exigences, et, s'il ne s'y soumet pas, on saura lui montrer la porte en lui disant qu'on n'a plus besoin de lui.

— Mais, dira-t-il, lorsque je suis venu apprendre ma profession, on ne m'en a appris qu'une seule et unique, faut-il donc en savoir plusieurs ?

A l'avenir, le recrutement n'en souffrira-t-il pas ?

Amer problème.

Ce raisonnement est très juste, encore faut-il qu'il soit compris. Le sera-t-il ? S'il en était autrement, nous assisterions bientôt à une rénovation de la Tour de Babel.

Autant arrêter la marche du temps.

Aussi serait-il sage, pensons-nous, afin de réagir contre cet état de choses, d'en voir prendre d'abord l'initiative par une

commission prise dans les rangs des travailleurs du bâtiment, laquelle s'aboucherait avec les patrons réfractaires, et tout rentrerait dans l'ordre.

AUTRE SUJET

Que de fois nous sommes-nous récriés contre les adjudications données au rabais à divers métiers appelés à y prendre part et en cela à se faire concurrence, puisque le travail est à celui qui fournit le rabais le plus élevé.

N'y a-t-il pas là quelque illogisme, du moins au point de vue de l'adjudication ? Malgré tous les calculs faits à l'avance, l'adjudicataire s'aperçoit un jour, trop tard, hélas ! de sa bévue, lorsque le travail lui est adjugé, et, finalement, qu'advient-il ?

Le plus souvent, après s'être abusé soi-même, on cherchera à abuser ceux que l'on emploie, d'où l'avisement des salaires. On se moquera de l'ancienneté des ouvriers que l'on occupe depuis longtemps, on fera maison nette plutôt que de rompre le marché que l'on a conclu, pour prendre à de nouvelles conditions de nouveaux travailleurs sans se rendre compte s'ils font en cela du tort à leurs semblables. De cela on se moque. Pour peu que l'on arrive à ses fins, le tour est joué.

Malheur alors aux coteries qui, n'étant pas syndiquées, n'auront fait avec leurs employeurs aucun tarif rémunérateur plaidant ainsi leurs conditions, car la partie sera perdue d'avance. De là les grèves, ces cataclysmes qui désolent et font perdre un temps précieux à la main-d'œuvre. Heureux encore quand après un long moment de chômage on parvient à obtenir gain de cause ; mais la perte de temps n'en est pas moins réelle.

Il est heureux pour l'ouvrier que la généralité des adjudicataires traiteurs ne se mettent pas dans ce cas et qu'ils aient la prudence de s'arrêter à temps. Ceux-ci ont su, en hommes sages, faire leur calcul et ne pas se laisser prendre dans l'engrenage, attendant un résultat meilleur et plus équitable pour eux, tout en faisant droit aux réclamations légitimes de leurs répondants.

La seule force pour le travailleur est, à notre avis, de recourir au syndicat. C'est là le salut.

UN PROLÉTAIRE

MONT-THABOR

Ceux qui récriminent contre les travailleurs qui, las de porter leur croix de misère, usant de leur liberté tant contestée encore de nos jours, tendent de s'en débarrasser, étant que cette croix est une insulte à la dignité humaine, devraient savoir que les travailleurs, voulant se débarrasser de cette chose, qui révolte toute âme possédant quelques sentiments élevés, ne font qu'obéir aux lois sublimes du Progrès, par lesquelles l'homme de tout pays doit parvenir à la perfection, l'homme étant un être perfectible.

Ils en sont arrivés à ceci, tout simple-

ment, par la conscience de leurs droits... non seulement de leurs droits, mais encore de leur devoir qui leur dit : qu'ils doivent tendre à la perfection — du moins sans y prétendre — aussi bien dans le matériel que dans le moral ; ce qui fait que nous voyons la masse des travailleurs tendre à la perfection matérielle et morale, comprenant ce que dit le devoir, non à un seul, mais à tous... le devoir qui a pour objectif l'ordre, la paix, par cela même le bonheur général.

Qu'on ne vienne pas nous dire que l'esprit d'orgueil inspire et guide les travailleurs dans la transformation de la société, qu'ils préparent avec foi, courage et persévérance ; non, l'esprit d'orgueil ne les inspire et ne les guide point en ceci... mais bien l'esprit d'amour, de justice, d'équité.

Nous ne sommes pas seuls, nous qui avons sondé les choses humaines jusqu'en leur tréfond, à constater le changement qui s'opère de nos jours, dans la société universellement... nous sommes des milliers qui avons constaté le fait, et cela a réjoui notre cœur en souffrances, vu que de ce changement nous attendons, pour tous les peuples, une paix salubre et bienfaisante dans laquelle régneront de concert, la justice et la liberté.

Chateaubriand, retiré sur la montagne de la solitude, en homme inspiré, a dit : — avant nous — La société telle qu'elle est aujourd'hui n'existera pas : à mesure que l'instruction descend dans les classes inférieures, celles-ci découvrent la plaie secrète qui ronge l'ordre social depuis le commencement du monde, plaie qui est la cause de tous les malaises et de toutes les agitations populaires. La trop grande inégalité des conditions et des fortunes a pu se supporter tant qu'elle a été cachée, d'un côté par l'ignorance, de l'autre par l'organisation factice de la cité ; mais aussitôt que cette inégalité est généralement aperçue, le coup mortel est porté.

Quelle vérité !

Et il dit encore aux législateurs ennemis de toute justice : Recomposez si vous le pouvez, les fictions aristocratiques ; essayez de persuader au pauvre, quand il saura lire, au pauvre à qui la parole est portée chaque jour par la presse, de ville en ville, de village en village, essayez de persuader à ce pauvre, possédant les mêmes lumières, et la même intelligence que vous, qu'il doit se soumettre à toutes les privations, tandis que tel homme son voisin, a, sans travail, mille fois le superflu de la vie, vos efforts seront inutiles : ne demandez point à la foule des vertus au-delà de la nature.

Et il dit, avec juste raison : Le développement matériel de la société accroîtra le développement des esprits. Lorsque la vapeur sera perfectionnée, lorsque, unie au télégraphe et aux chemins de fer, elle aura fait disparaître les distances, ce ne seront pas seulement les marchandises qui voyageront d'un bout du globe à l'autre avec la rapidité de l'éclair, mais encore les idées.

Quand les barrières fiscales et commerciales auront été abolies entre les divers Etats ; quand le salaire, qui n'est que l'esclavage prolongé, se sera émancipé à l'aide

de l'égalité établie entre le producteur et le consommateur ; quand les divers pays, prenant les mœurs les uns des autres, abandonnant les préjugés nationaux, les vieilles idées de suprématie ou de conquête tendront à l'unité des peuples, par quel moyen ferez-vous rétrograder la société vers des principes épuisés ? Bonaparte lui-même ne l'a pu : l'Egalité et la Liberté auxquelles il opposa la barre inflexible de son génie, ont repris leur cours et emportent ses œuvres.

Rien de plus vrai, la tyrannie voit chaque jour s'écrouler l'autre dans lequel, depuis des siècles, elle a tenu, dans les fers, la malheureuse humanité... Et qui travaille à cet écroulement ? L'humanité elle-même, aidée en cela par l'Egalité et la Liberté.

Ainsi donc, ô tyrannie, ton jour est bien près de finir.

Dans le désert solitaire se font entendre des voix qui annoncent ta fin. Les peuples, stimulés par elles, se retrempeant dans l'amour des uns des autres, s'élèvent au cri : de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, pour former une union sainte.

Ecoute, ô tyrannie ! une de ces voix annonçant ta fin prochaine. Elle dit : Puissance infernale, toi qui depuis des siècles as abaissé l'esprit de l'homme au niveau de celui de la bête, demain tu frémiras de rage... mais de rage impuissante, car tu seras à tout jamais vaincue.

Tu t'es réjoui des souffrances des peuples que tu tenais sous ton joug odieux ; mais demain, à leur tour, ils se réjouiront de te voir leur servir de marchepied.

Par toi, ô tyrannie, la masse d'hommes, composant ce tout nommé peuple, a sa mise au tombeau, comme le Christ ; mais, sache le bien, malgré la pierre de larmes, de souffrances, mise par toi sur elle, elle en sortira resplendissante de lumière.

Grince des dents, ô tyrannie ! le peuple demain sera victorieux, comme le Christ de la mort.

Rugit ! hurle ! Oui, tyrannie infâme, comme le Christ, le peuple aura demain son Thabor, du haut duquel il s'élancera majestueux et beau, vers ses glorieuses et sublimes destinées.

P. G.

LES FAITS

Rendent les idées déclarées impossibles réalisables

Quand on retourne en arrière de vingt ans et plus, nous voyons que les défenseurs du prolétariat, du progrès, de la patrie, à quelque école qu'ils appartiennent, ont dit vrai en disant qu'un jour le peuple ne voudrait plus voir au Parlement des hommes ne voulant à tout prix faire que leurs affaires et non celles du pays.

Après les scandales dont nous venons d'avoir le triste spectacle, le pays demande des lois justes, des lois protégeant les prolétaires contre ceux qui ne leur reconnaissent pas le droit d'être heureux en travaillant, protégeant l'industrie et le commerce national, des lois sociales donnant le moyen aux représentants, honnêtes et laborieux,

de travailler avec la nation et pour la nation.

Si le peuple a envoyé aux Chambres des hommes que leurs adversaires traitent de socialistes, révolutionnaires, ne cherchant que le trouble et la discorde, c'est pour arriver à détruire ce qui dans les lois actuelles, est la source de nos plaies sociales.

Nous ne pouvons plus admettre que des hommes, pour leurs intérêts particuliers, aillent jusqu'à provoquer le démembrement d'un pays et mettre à la merci d'un pays étranger les destinées qu'un peuple a seul le droit d'exiger.

Il est temps, je pense, d'en finir avec ces façons de venir nous dire : Les Bourses du Travail sont des foyers de révolution ; les bourses du Travail entravent la marche du progrès ; les Bourses du Travail perdent la société honnête et laborieuse et se livrent à des doctrines contraires au caractère et au tempérament des Français.

De dire : la défense nationale est compromise, et ses intérêts intérieurs avec les ouvriers qui veulent s'insurger contre les classes dirigeantes ; c'est nous qui les faisons vivre ; c'est nous qui devons être les maîtres.

Non ; vous ne pouvez plus être les maîtres, vous avez méconnu ceux à qui vous deviez toute votre reconnaissance, vous avez foulé à vos pieds les lois que le peuple vous a ordonné d'élaborer pour en créer, vous protégeant seuls, au détriment des efforts des générations et des intérêts nationaux. Vous avez morcelé les lois de la Révolution en garantissant les financiers véreux, en cachant par des détours malhonnêtes la dilapidation des richesses du pays.

Il nous semble qu'à l'heure actuelle on comprend le péril que la France vient de courir, nous croyons enfin que les hommes sensés qui vont être appelés à diriger nos destinées comprennent que nous avons raison en voulant faire la lumière sur les abus et constituer une France forte et respectée qui, dans son Parlement, n'ait plus de cosmopolites laissant leur pays dans l'embarras et d'hommes se livrant à de véreuses affaires, trompant leurs électeurs, le pays entier.

Voyez où nous ont menés les hommes des conventions et autres, voyez comme ces hommes-là aiment la France, voyez les Dreyfus et, qui sait, d'autres encore.

Allons donc. Pas de faiblesses. Marchez avec cette nation généreuse, patriote, travailleuse. Marchez avec elle à l'émancipation, à la conquête des Droits de l'Homme arrosés par le sang de nos pères, abhorrez les traîtres, les filous et faites des lois garantissant ceux que vous représentez et, par ces lois, faites aux producteurs la part qu'ils ont le droit d'attendre des hommes qui veulent une France solide, une France riche ; écoutez la vérité, spoliez les menteurs.

Votre tâche sera facile et vous serez récompensés par la postérité.

Le jour viendra où les prolétaires porteront le titre de libérateurs de la société.

A l'œuvre, il est temps.

UN PENSEUR.

GRÈVES

Nous recevons la communication ci-dessous :

Paris, le 5 mars 1895.

Monsieur le Secrétaire de la Bourse du Travail.

Les ouvriers soudeurs, ferblantiers qui sont en grève depuis le 1^{er} février, de l'atelier rue Saint-Denis, 168, succursale des Cirages Français, dont le siège social est rue Beaurepaire, 11, font le plus pressant appel à tous les syndicats de la fédération et des organisations ouvrières, afin de leur venir en aide, de manière à sortir victorieux de la lutte qu'ils ont entreprise contre la dite Compagnie des Cirages Français, afin d'obtenir l'élimination des femmes soudeuses travaillant à 50 0/0 au-dessous du tarif et portant un tort considérable à la corporation.

Et d'autre part, de veiller à l'application de la loi de 1892 (10 heures de travail par jour).

La Chambre Syndicale de Paris dans la réunion du 2 mars a voté à l'unanimité la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction.

Les femmes payées aux salaires des hommes, la rentrée de tous les grévistes et le respect de la loi de décembre 1892, réglant la journée du travail pour les femmes. Aussi espèrent-ils que tous les travailleurs entendront cet appel et répondront dans la mesure de leurs ressources.

Le Secrétaire,
SIMON.

CHAMBRE SYNDICALE

DES OUVRIERS SCIEURS A LA
MÉCANIQUE

Bourse du Travail, Cognac

CITOYENS, CAMARADES,

Notre patron, le sieur L. Marchand, nous ayant imposé une diminution d'un quart sur la durée de nos journées, depuis cinq semaines, semblait vouloir maintenir sa décision indéfiniment, ce qui lui permettait de faire faire en trois quarts de jour l'ouvrage de la journée, tout en diminuant le salaire d'un quart.

Les camarades, pour faire cesser cet état de choses, qu'ils ne pouvaient supporter davantage en raison de la cherté des vivres, alors qu'ils reconnaissaient qu'il y avait de l'ouvrage, en conséquence, ont décidé de quitter le travail jusqu'à complète satisfaction.

Nous sommes donc cinquante camarades dévoués à la cause sociale, décidés à lutter jusqu'au bout.

Nous espérons donc que les camarades, reconnaissant notre cause juste, voudront bien nous venir en aide en nous envoyant leur modique obole.

Dans cet espoir,

Pour le Syndicat et par ordre :

Le Secrétaire général,

L. DURAND.

Le Gérant : D. COLOMBÉ

BOURSES DU TRAVAIL DE FRANCE

1. Agen (Lot-et-Gar.), r. Montesquieu, 55.
2. Aix (Bouches-du-Rhône), cours Sextius, 34.
3. Alger (Algérie), Palais Consulaire.
4. Angers (Maine-et-L.), pl. des Halles.
5. Angoulême (Ch.), r. de la Cloche-Verte, 21.
6. Beauvais (Oise).
7. Besançon (Doubs).
8. Béziers (Hérault), r. de la République, 24.
9. Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).
10. Boulogne-sur-Seine (Seine).
11. Bordeaux (Gironde), 32, r. du Mirail.
12. Cahors (Lot), r. Jean-Caviolle.
13. Carcassonne (Aude).
14. Cette (Hérault).
15. Chatellerauld (Vienne).
16. Cholet (Maine-et-Loire).
17. Cognac (Charente), pl. François-1^{er}, 15.
18. Cours (Rhône).
19. Dijon (Côte-d'Or).
20. Grenoble (Isère).
21. Le Puy (Haute-Loire).
22. Lyon (Rhône), cours Morand, 39.
23. Marseille (B. du Rh.), rue de l'Académie.
24. Montpellier (Hérault), bd Louis-Blanc, 8.
25. Nantes (Loire-Inf.), rue de Flandres, 18.
26. Narbonne (Aude).
27. Nice (Alpes-Maritimes).
28. Nîmes (Gard), rue St-Paul, 7.
29. Paris (Seine), rue de Bondy, 80.
30. Perpignan (Pyrénées-Orientales), place Rigaud.
31. Rennes (Ille-et-Vilaine).
32. Roanne (Loire), pl. St-Etienne.
33. St Etienne (Loire), pl. Marengo, 6.
34. St-Girons (Ariège).
35. St-Nazaire (Loire-Inf.), r. de la Gare, 23.
36. Saumur (Maine-et-Loire).
37. Toulon (Var), r. de la République, 51.
38. Toulouse (Hte-Gar.), r. des Treize-Vents.
39. Tours (Ind.-et-L.), pl. du Château-Neuf, 3.

Nous prions les Abonnés dont l'Abonnement est expiré de vouloir bien nous prévenir s'ils le renouvellent.

L'acceptation du présent BULLETIN sera un réabonnement.

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

20 fr. PORTRAITS 20 fr.

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle
Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. 0/0 aux Ouvriers Syndiqués

PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux
1^{er} prix de l'École de Médecine et de Pharmacie
8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

Réparations de Meubles — Menuiserie diverses

TRAVAIL A FAÇON

Affutage de Scies en tous Genres

MARCEL TULÈVE

Modelleur-Mécanicien

Rue de Barbin, 3 — NANTES

Modèles pour fonte et cuivre. | Dentures d'Engrenages.

Outils Montés en tous genres

pour Menuisiers, Ebénistes, Charpentiers, Tonneliers, etc.

RÉPARATIONS D'HARMONIUMS

M^{me} LEVAVASSEUR

SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT

7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota — Dans l'intérêt de ses Clientes, M^{me} Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.